COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 08 DECEMBRE 2022

Délibération n°2022.12.224

Adoption du contrat régional de développement et de transition 2023-2025

LE HUIT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX à 18 h 00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 02 décembre 2022

Secrétaire de Séance: Gérard DEZIER

Membres en exercice: Nombre de présents: Nombre de pouvoirs: Nombre d'excusés:

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Valérie DUBOIS, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean-Philippe POUSSET, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir :

Jean-Claude COURARI à Isabelle MOUFFLET, Jean-Luc FOUCHIER à Nathalie DULAIS, Jean-Jacques FOURNIE à Séverine CHEMINADE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Fabienne GODICHAUD à Brigitte BAPTISTE, Sandrine JOUINEAU à Zalissa ZOUNGRANA, Gérard LEFEVRE à François ELIE, Raphaël MANZANAS à Christophe DUHOUX, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY, Valérie SCHERMANN à Valérie DUBOIS, Zahra SEMANE à Jean-François DAURE, Roland VEAUX à Jacky BONNET,

Excusé(s):

Sabrina AFGOUN, Françoise DELAGE, Chantal DOYEN-MORANGE, Marcel VIGNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_224-DE

Accusé certifié exécutoire

2023-2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022.12.224

COOPERATIONS INTERNATIONALES - CONTRACTUALISATION	Rapporteur : Monsieur ROY
ADOPTION DU CONTRAT REGIONAL DE	F DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITION

Le Contrat de Développement et de Transitions 2023-2025 du territoire GrandAngoulême - La Rochefoucauld Porte du Périgord a pour objet de préciser les modalités du partenariat avec la Région, en vue de mettre en œuvre un programme d'actions pluriannuel (annexe 2) sur la période de contractualisation.

Le territoire est confronté à des enjeux de cohésion du territoire (fragilisation des petites centralités, hausse de la vacance des logements et des commerces dans les espaces ruraux, disparités dans l'accès aux services à la population, fragilisation de l'offre de soins primaires,...), des enjeux économiques (friches industrielles, activités de production en difficulté structurelles, problématiques de recrutement et de formations, faiblesse de l'agriculture biologique et des circuits courts, taux de fonction touristique bas,...), ainsi que des enjeux de transitions énergétiques et environnementales.

Concernant les axes stratégiques définis pour répondre à ces enjeux, le territoire et la Région se sont accordés pour retenir une stratégie partagée, déclinée en 3 axes stratégiques prioritaires dans le contrat, qui sont :

- Priorité 1 : Contribuer à l'émergence d'un modèle de développement économique et territorial responsable, diversifié et solidaire
- Priorité 2 : Renforcer les solidarités territoriales pour créer un équilibre durable entre les populations et les différentes composantes du territoire de projet
- Priorité 3 : Conforter et amplifier les contributions du territoire de projet aux efforts de transitions.

Cette stratégie correspond à celle élaborée dans le cadre de la candidature régionale pour la mise en œuvre d'une stratégie de développement sous la forme d'un développement local par les acteurs locaux (DLAL) - Programmation européenne 2021 – 2027.

Le plan d'actions s'appuie sur ces 3 axes prioritaires, déclinés en 8 sous-axes, dans lesquels sont répartis des projets du territoire qui seront cofinancés par la Région Nouvelle Aquitaine. Ce plan d'actions est prévisionnel. En effet, certains projets pourront être rajoutés, aiustés ou retirés durant les 3 années de vie du contrat.

A cela s'ajoute un financement régional d'une ingénierie indispensable pour favoriser le développement des territoires. Des Equivalents temps plein (ETP) seront ainsi subventionnés par la Région : pour piloter le contrat (0,5 ETP max), pour développer certaines thématiques du territoire (2 ETP max) et pour animer le volet régional des fonds européens (1ETP max).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_224-DE

La gouvernance est tripartite : les 2 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et le conseil régional de Nouvelle Aquitaine. Un comité de pilotage annuel permettra d'en acter les évolutions.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 24 novembre 2022,

Je vous propose:

D'APPROUVER le Contrat de Développement et de Transitions 2023-2025, comprenant le projet de contrat et ses 3 annexes (note d'enjeux, plan d'actions, carte).

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer tous actes et documents nécessaires à ces effets.

Pour : 69	APRES EN AVOIR DELIBERE
Contre: 0	LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Abstention: 2	A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
Non votant : 0	ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_224-DE



CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_224-DE

Accusé certifié exécutoire

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, ci-après dénommée **la Région**,

Et

Les EPCI composant le territoire Grand Angoulême - La Rochefoucauld Porte du Périgord :

- la Communauté d'Agglomération Grand Angoulême, représentée par M. Xavier BONNEFONT, son Président,
- la Communauté de Communes La Rochefoucauld Porte du Périgord, représentée par M. Jean-Marc BROUILLET, son Président,

les EPCI ci-après dénommés le Territoire.

- Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 21 mars 2022 approuvant la politique contractuelle 2023-2025 de la Nouvelle-Aquitaine et son cadre d'intervention ;
- Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération Grand Angoulême en date du 08 décembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Grand Angoulême La Rochefoucauld Porte du Périgord et autorisant son Président à le signer ;
- Vu la délibération de la Communauté de Communes La Rochefoucauld Porte du Périgord en date du 05 décembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Grand Angoulême - La Rochefoucauld Porte du Périgord et autorisant son Président à le signer ;
- Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 19 décembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Grand Angoulême La Rochefoucauld Porte du Périgord et autorisant son président à le signer ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_224-DE

IL EST CONVENU CE QUI SUIT:

Préambule

La Région Nouvelle-Aquitaine, avec sa politique contractuelle territoriale, entend renforcer les atouts des territoires qui la composent pour soutenir leur attractivité et la résilience de leur modèle de développement. Plus grande région de France, caractérisée par une économie dynamique comme par de forts contrastes territoriaux, la Région Nouvelle-Aquitaine, avec la contractualisation, mène une politique volontariste d'aménagement du territoire favorisant la cohésion et les liens urbain-rural.

La première génération de contrats de territoires, mobilisant les collectivités et les acteurs territoriaux dans la co-construction de stratégies territoriales avec la Région, a permis d'accompagner nombre de projets vecteurs de développement économique, d'emplois et de services de proximité dans les territoires.

Forte des orientations du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) et de la feuille de route Néo Terra, la Région Nouvelle-Aquitaine construit une action territoriale renouvelée facilitant la mise en place d'orientations stratégiques partagées pour répondre aux enjeux posés par les crises climatiques, environnementales, sanitaires et sociales, et accélérer les projets porteurs de transitions. Cette action s'appuie également sur le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), qui comporte des orientations territoriales dans une stratégie globale pour le développement économique.

Il s'agit désormais de poursuivre l'action régionale dans un référentiel stable, en s'appuyant sur les points forts qui ont marqué sa réussite : maillage territorial adapté, valorisation des atouts de tous les territoires, soutien renforcé aux territoires les plus vulnérables, visibilité de l'action régionale, tout en visant de nouvelles ambitions : appui à des modèles de développement plus résilients, soutien renforcé aux projets portés par les acteurs de la ruralité, et renforcement des coopérations territoriales.

Le dialogue territorial est construit autour du **Contrat de développement et de transitions** : centré sur une stratégie territoriale partagée issue des projets de territoire et des analyses fournies par la Région, il vise à l'accélération de projets de développement répondant à des enjeux de transition et d'attractivité pour la période 2023-2025. Pour les territoires les plus vulnérables sur le plan socio-économique, sa mise en œuvre est facilitée par le soutien régional à l'ingénierie, garant de l'émergence, la détection et l'accompagnement des projets innovants ou coopératifs s'inscrivant au mieux dans les orientations régionales.

Les contrats de développement et de transitions sont articulés avec les fonds européens dont la Région est autorité de gestion, et avec les CPER et CPIER 2021-2027.

La Région met en place un accompagnement de proximité fondé sur un binôme conseiller régional référent de territoire – chargé de mission territoriale, appuyé par un ingénieur CADET pour les territoires en retournement économique. Ce réseau de proximité au sein de la DATAR mobilise l'ensemble des services experts de la Région pour offrir aux territoires des solutions adaptées à leurs enjeux, et utilise un cadre d'intervention dédié à des interventions sur-mesure ou visant à l'attractivité du territoire. Il anime le réseau des développeurs territoriaux à l'échelle régionale dans le but de renforcer leur expertise et la coopération quagres déune développement structuré et cohérent.

016-200071827-20221208-2022_12_224-DE

Accusé certifié exécutoire

Article 1: PRESENTATION DU TERRITOIRE DE CONTRACTUALISATION

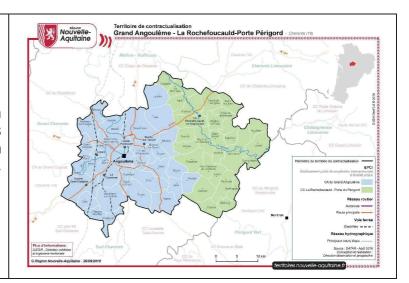
1-1 Présentation du territoire de contractualisation

Données générales :

65 communes - 164 000 habitants

Deux intercommunalités :

- Communauté d'Agglomération Grand Angoulême, 38 communes
- Communauté de Communes La Rochefoucauld Porte du Périgord, 27 communes



Le territoire regroupe 65 communes et compte quelque 164 000 habitants. Structuré autour de l'agglomération d'Angoulême (seules quelques communes en marge Est du périmètre sont hors de l'aire d'influence du pôle), le territoire est essentiellement urbain et périurbain.

Malgré une croissance démographique modérée, le nombre d'emplois diminue sur ce territoire.

L'industrie demeure un secteur important de l'activité locale (fabrication d'équipements électriques, mécatronique, papier/carton...), mais le territoire connait un processus de transition économique et sociale, de plus en plus tourné vers l'humain (santé, médicosocial, administration, enseignement...). Cette évolution implique un effort d'innovation des acteurs économiques et d'adaptation de l'emploi.

Les deux EPCI sont intégrés au périmètre du territoire d'industrie Angoulême-Cognac initié en novembre 2019, associant Grand Cognac et le Rouillacais.

La Communauté d'Agglomération Grand Angoulême est classée parmi les territoires non vulnérables. La Communauté de Communes La Rochefoucauld Porte du Périgord est identifiée parmi les territoires en vulnérabilité intermédiaire.

1-2 Stratégie territoriale de développement

En s'appuyant sur une lecture partagée des enjeux (annexe 1), le Territoire et la Région s'accordent pour retenir la stratégie partagée suivante déclinée en axes stratégiques (l'annexe 1 « note d'enjeux » précise le cheminement qui amène le Territoire à construire une stratégie territoriale à partir des enjeux partagés avec la Région) :

- Priorité 1 : Contribuer à l'émergence d'un modèle de développement économique et territorial responsable, diversifié et solidaire

Sous axe 1.1 : Encourager l'accueil, la création, le maintien et le développement des entreprises sur le territoire en favorisant l'innovation et les dynamiques de fertilisation croisée, tout en veillant à la durabilité et à la soutenabilité des activités

Sous axe 1.2 Favoriser la réorganisation du système de développement local

016-26 அழ்தாத் திருந்தார் நடித்த pircularité

Accusé Saus axerel. 3 : Conforter et développer l'attractivité touristique du territoire

- Priorité 2 : Renforcer les solidarités territoriales pour créer un équilibre durable entre les populations et les différentes composantes du territoire de projet

Sous axe 2.1: Conforter les fonctions des petites centralités du territoire de projet Sous axe 2.2: Renforcer l'accessibilité des services à la population au bénéfice des zones déficitaires, en milieu rural mais également en milieu urbain

- Priorité 3 : Conforter et amplifier les contributions du territoire de projet aux efforts de transitions

Sous axe 3.1: Conforter les politiques d'atténuation et d'adaptation en accompagnant les initiatives et les projets tendant à réduire les consommations d'énergie sur le territoire

Sous axe 3.2 : Réduire l'empreinte matérielle des activités humaines et à protéger la biodiversité, en particulier les systèmes hydriques

Sous axe 3.3 : Renforcer l'autonomie et la résilience des systèmes de production alimentaire sur le territoire de projet

Dans le cadre des contrats de territoire et de ses compétences, la Région entend soutenir les projets issus des ruralités permettant de renforcer les dynamiques de développement, de transition et d'innovation en milieu rural. Les thématiques comme l'accès aux services essentiels, l'agriculture, la transition écologique et énergétique, la santé, l'éducation, l'emploi et l'activité économique, les mobilités, le logement, méritent un investissement collectif dans lequel la Région se doit d'être présente. Ces projets construits dans une logique de pertinence de réponse aux besoins et dans une cohérence d'action territoriale bénéficieront d'un soutien régional dans le cadre du contrat de territoire.

En outre, le Territoire et la Région s'accordent pour viser, au terme de la période de contractualisation, un objectif de taux d'engagement des aides régionales de 20% minimum en faveur des communes rurales correspondant aux communes peu denses et très peu denses selon la nouvelle définition INSEE / Eurostat (annexe 3).

Article 2: OBJET DU CONTRAT

Le présent Contrat de développement et de transitions du territoire Grand Angoulême - La Rochefoucauld Porte du Périgord a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et les EPCI du territoire, en vue notamment de la mise en œuvre du programme d'actions pluriannuel (annexe 2) que le territoire de projet souhaite mettre en œuvre sur la période de contractualisation avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'appui régional concerne :

- le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales (<u>annexe 2</u>);
- I'**ingénierie du territoire**. La mobilisation d'une ingénierie performante, coordonnée entre les initiatives des collectivités et de l'Etat, est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu et de recréer, sur les territoires fragiles, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des

016-200071827-20221208-2022_12_224-DE

Accusé certifié exécutoire

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence, sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre des différentes stratégies sectorielles de la Région ainsi que **les actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme l'éducation, la mobilité, la formation professionnelle ou de la feuille de route Néo Terra en matière d'aménagement équilibré et durable des territoires sur le territoire Grand Angoulême - La Rochefoucauld Porte du Périgord et qui ont impact direct sur son développement.**

Le présent document et ses annexes constituent les pièces contractuelles.

Article 3: DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023. Il pourra cependant être reconduit pour l'année 2026.

L'année 2026 sera consacrée à la préparation d'un nouveau contrat de territoire.

Les opérations du territoire retenues dans le contrat (<u>annexe 2</u>) devront faire l'objet d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat et d'un début d'exécution, au plus tard, dans l'année qui suit la décision d'intervention.

Article 4: GOUVERNANCE DU CONTRAT

Le pilotage du présent contrat est assuré par un comité co-animé par la Région (le Président ou son représentant) et le territoire de projet. Ce comité est mis en place dès la signature du contrat et se réunit au moins une fois par an, et en tant que de besoin selon les demandes de l'une ou l'autre des parties. Le comité de pilotage est élargi à des acteurs clés du territoire, en lien avec les enjeux définis.

L'enjeu est d'instaurer un dialogue permanent entre le territoire, ses acteurs et la collectivité régionale pour, en particulier, conduire des revues de projets, assurer le suivi et l'évaluation relative à l'exécution du programme, veiller à la cohérence des diverses contractualisations qui peuvent concerner le territoire de projet afin de mieux les articuler, ce qui pourra amener à élargir sa composition.

Pour ce qui relève des co-financements, la recherche d'une convergence dans le calendrier de décision des autres financeurs sera proposée.

Article 5: MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTIONS

Le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe fera l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage pour traduire l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie territoriale.

Toute action financée relevant de la stratégie territoriale sera inscrite dans le plan d'actions pluriannuel qui sera complété et amendé au fur et à mesure de la mise en œuvre de la stratégie territoriale. Les comités de pilotage de suivi valideront l'inscription de actions pluriannuel, ainsi que l'éventuel retrait ou modification de projets de plan d'actions pluriannuel comité de pilotage, le plan d'actions inscrite de pilotage, le plan d'actions inscription de plan d'actions inscrite de pilotage, le plan d'actions inscrite de plan d'action d'action de plan d'action d'actio

Pour chaque action, il appartiendra au maître d'ouvrage concerné d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par les services régionaux, par la Commission permanente de la Région Nouvelle-Aquitaine, conformément aux procédures et règlements d'intervention sectoriels en vigueur et sous réserve des disponibilités financières.

Article 6: ARTICULATION AVEC LE CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE

Dans un objectif de cohérence et de proximité avec les territoires, la Région a défini le périmètre du Contrat de développement et de transitions comme étant celui du Contrat opérationnel de mobilité (COM). Celui-ci pourra être élaboré, sous le pilotage de la Région, à compter de 2023 en partenariat avec le Territoire, Nouvelle-Aquitaine Mobilités et les autres acteurs prévus par le Code des Transports.

Le Contrat de développement et de transitions pourra prévoir des orientations stratégiques répondant à des enjeux en matière de mobilités, et identifier dans son plan d'actions des projets relevant de la mise en œuvre de la stratégie.

Le cas échant, le Contrat opérationnel de mobilité sera constitué d'un diagnostic dédié, prévoira les réponses locales aux enjeux de mobilités ressortant du Contrat de développement et de transitions, et permettra de définir, pour les EPCI éligibles (i.e. qui ne sont pas autorités organisatrices de la mobilité), les modalités de mise en œuvre de services de mobilité locale telles que prévues par la délibération 2020.2291.SP du Conseil régional.

Article 6 bis: ARTICULATION AVEC LE CPER ET POLITIQUES PUBLIQUES

Les projets inscrits au CPER volet Cohésion territoriale, s'ils sont fléchés sur des fonds Région, s'ils se déroulent dans la temporalité 2023-2025, et s'ils s'inscrivent dans la stratégie territoriale partagée, seront intégrés au contrat de développement et de transitions et suivis à ce titre.

Le Contrat de développement et de transitions pourra être amené à évoluer en lien avec la dynamique d'évolution des politiques publiques.

Article 7: COMMUNICATION

Le Territoire de projet et les bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière régionale pour chacune des opérations soutenues au titre de la mise en œuvre du contrat.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Accusé certifié exécutoire

Enfin, les actions de marketing territorial soutenues par la Région devront s'inscrire en cohérence avec la communication régionale et associer les services concernés.

Article 8: EVALUATION ET BILAN DU CONTRAT

Des modalités de suivi et d'évaluation sont co-construites par le Territoire et la Région afin de pouvoir mesurer l'efficacité des actions conduites. Des références qualitatives et quantitatives sont ainsi définies dans la note d'enjeux ; elles étayent les orientations de la stratégie territoriale.

Sur cette base, il sera conduit un bilan final, tant qualitatif que quantitatif, en 2026 pour la période 2023-2025. L'ensemble alimentera les évaluations au niveau régional et participera du processus d'amélioration des politiques publiques.

Le travail afférent à ce bilan sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du Territoire, et au Territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Article 9: MODIFICATION DU CONTRAT

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention, la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 10: RESILIATION ET LITIGES

En cas de non respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_224-DE

Accusé certifié exécutoire

Fait en 3 exemplaires

A Bordeaux, le	A, le
Le Président du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine,	Le Président de la Communauté d'Agglomération Grand Angoulême
Alain ROUSSET	Xavier BONNEFONT
A le	
Le Président de la Communauté de communes La Rochefoucauld Porte du Périgord	

Jean-Marc BROUILLET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_224-DE

Accusé certifié exécutoire

Liste des annexes

Annexe 1 : Note d'enjeux

Annexe 2 : Plan d'actions pluriannuel du territoire

Annexe 3 : Liste des communes urbaines / rurales (définition INSEE / Eurostat)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_224-DE

Accusé certifié exécutoire







NOTE D'ENJEUX ASSEYANT LA STRATEGIE TERRITORIALE PARTAGEE DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025

I - Dynamique territoriale et caractéristiques de vulnérabilité

Le territoire de projet est travaillé par une série d'évolutions de longue période qui modifient la structure de sa population, la répartition des individus et des activités dans l'espace, ses fonctions économiques ou encore le rapport entre les êtres humains et leurs conditions matérielles d'existence.

Les dynamiques de population et la cohésion du territoire

La croissance de la population sur le territoire est très faible, due uniquement à un solde naturel positif. La métropolisation du territoire et les nouveaux agencements territoriaux associés bouleversent en profondeur les organisations spatiales et les systèmes territoriaux. Elle précipite notamment la fragilisation des petites centralités.

Cette dynamique, abondamment décrite et commentée, se traduit entre autre par la hausse de la vacance des logements et des commerces dans les espaces ruraux, des disparités croissantes dans l'accès aux services à la population, ou encore des trajectoires démographiques divergentes. Elle pose un défi aux acteurs publics qui se trouvent confrontés à la nécessité d'accommoder ces lignes de fractures croissantes pour garantir la cohérence et la cohésion interne des ensembles territoriaux dont ils ont la charge.

Sur le territoire de projet, ces tendances sont notamment matérialisées par la fragilisation de l'offre de soins primaires (accessibilité à l'offre de santé en médecine générale inférieure à la moyenne de France de province), la déstabilisation du tissu commercial (qui provient également des évolutions des manières de consommer ou encore du développement mal maîtrisée des surfaces commerciales en périphérie des communes), des inégalités d'accès aux équipements sportifs et culturels, ainsi que par le vieillissement plus marqué de la population en milieu rural.

L'économie

Les mutations des fonctions économiques du territoire se poursuivent et s'amplifient sous l'effet de nombreux facteurs exogènes et endogènes.

L'analyse des moteurs du développement local met ainsi en évidence le caractère désormais prépondérant de l'emploi public et des activités présentielles sur le territoire de projet.

La destruction de pans entiers du système productif national n'a pas épargné les entreprises installées sur le territoire : la présence de nombreuses friches industrielles témoigne ainsi de ce phénomène qui continue de produire ses effets, réduisant la part du secteur secondaire dans de mix économique local.

Hôtel de Régionsé certifié exécutoire

14 rue Fran**cois-de-Sourdis** CS 81383 Reception parte pretet: 13/12/2022 33077 Bordedux Cedex







Si le territoire accueille encore des spécialisations d'activités de production, faisant demeurer l'industrie comme un secteur important de l'activité locale (mécatronique, fabrication d'équipements électriques, industrie du papier carton, fabrication d'autres matériels de transport, industrie du textile cuir), legs d'un secteur industriel jadis florissant, ces dernières sont elles aussi confrontées à des difficultés structurelles qui font peser une menace sur le devenir des emplois générés par ces filières. Ces spécialisations du territoire amènent à s'interroger sur le positionnement stratégique des entreprises locales, leur capacité d'innovation, la mise en place éventuelle d'actions communes liées à des problématiques sectorielles (recrutement, formation,...).

C'est un nouveau modèle de développement qui a lentement cristallisé autour de fonctions économiques en évolution, mais comme tout système de développement, il intègre aussi des éléments idiosyncrasiques qui contribuent à sa singularité.

Les métiers de l'image et les industries culturelles et créatives constituent ainsi un nouvel « attracteur », en capacité de structurer autour de lui un système d'acteurs complet et cohérent. La filière Image se développe en accueillant de nouvelles écoles et entreprises dans le secteur du numérique, de l'image et de la bande dessinée. Environ 190 établissements et 1 900 emplois sont associés étroitement pour créer un écosystème d'entreprises pour la production et l'innovation dans le domaine de l'animation et des technologies numériques.

Si ces filières structurantes du territoire sont à conforter, d'autres sont à développer telles que la filière agricole, mais aussi la destination touristique.

Le secteur agricole sur le territoire de contractualisation est moins représenté que dans tous les territoires de la classe de référence, et la proportion d'agriculteurs est deux fois plus faible qu'aux niveaux régional et national, mais malgré cela les dynamiques sont positives. La diversification de son agriculture (élevage, céréales, viticultures), ainsi que la croissance du secteur de la viticulture, constitue un point fort de son économie. Il y a une faiblesse de l'agriculture biologique et des circuits courts malgré la demande, qui constitue un axe d'amélioration.

Le taux de fonction touristique est très bas par rapport à celui de la région Nouvelle-Aquitaine, avec seulement 6,8 lits pour 100 habitants. Mais le territoire dispose pourtant de nombreux atouts touristiques avec un patrimoine culturel riche (148 monuments historiques sont présents sur le territoire ainsi que de nombreux sites préhistoriques) mais également un patrimoine naturel varié, une destination touristique à développer.

A noter que malgré ces dynamiques économiques, le territoire connait un taux de création d'établissements qui diminue continuellement.

Hôtel de Régionsé certifié exécutoire

14 rue Fran**cols-de Sourdis** CS 81383 Reception Sourdisett : 13/12/2022 33077 Bordedulix Cledex







Transitions énergétiques et environnementales :

Les consommations d'énergie finale et émissions de GES totales annuelles sur le territoire CA+CC s'élèvent à 4 475 GWh – 1 132 ktCO2e.

Les pressions croissantes sur les ressources et sur la biodiversité, la contribution nécessaire aux efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre de même que les incertitudes pesant sur les marchés de l'ingénierie impliquent d'accélérer et de renforcer les efforts pour transformer les manières de se déplacer, d'habiter ou encore de consommer.

La mutation climatique constitue, de fait, un risque systémique susceptible de produire des effets le long de plusieurs chaînes de causalités.

Les vulnérabilités du territoire de projet, elles, sont bien documentées. Les éléments de diagnostic disponibles font notamment état :

- D'un haut niveau d'artificialisation et d'imperméabilisation des sols au sein et à proximité de l'aire urbaine, qui renforce incidemment le risque d'inondation
- De pressions accrues sur la biodiversité et les services écosystémiques associés résultant de l'extension du domaine et de l'empreinte matérielle des activités humaines
- D'une forte dépendance des ménages à la voiture pour leurs déplacements, qui les place dans une situation de vulnérabilité énergétique.

La réduction de ces vulnérabilités constitue donc une priorité. Elle requiert de renforcer en même temps les politiques d'atténuation (rénovation thermique des logements, rénovation énergétiques bâtiments publics et entreprises, actions concomitantes sur les besoins et les modes de déplacement etc...) et les politiques d'adaptation (prévention du risque inondation, recherche d'une meilleure adéquation entre les besoins et les ressources en eau pour résorber les tensions sur les systèmes hydriques etc...).

A noter qu'en terme de vulnérabilité, le parc de logements enregistre une faible performance énergétique avec des logements anciens, peu isolés et des modes de chauffage impactant ou peu adaptés, avec 39% des résidences principales qui sont considérées comme des passoires énergétiques.

Le croisement des caractéristiques du territoire de projet et du système d'enjeux qui lui est propre laisse deviner une série d'opportunités qui permettraient, entre autres, de le placer sur un chemin de développement soutenable et résilient ou encore de répondre favorablement aux besoins de service de la population.

Parmi ces opportunités à saisir et à encourager, signalons :

Accuse e repforcement ede éfilières structurantes pour le territoire telles que par exemple : la o16-200écatronique o1a fabricat on d'équipements électriques, l'industrie du papier carton, la

Hôtel de Région fabrication de l'autres matériels de transport, l'industrie du textile cuir 14 rue Français de Sourcis de l'arte l'ai/12/2022

CS 81383
33077 Bordedux Cedex







- La structuration de nouvelles filières, telles que par exemple des filières en lien avec les transitions énergétique, écologique, alimentaire, pour accélérer la rénovation thermique des bâtiments ou rendre plus autonome le système alimentaire local
- La consolidation de l'écosystème de l'image et des industries culturelles et créatives, qui impliquera notamment de conforter les liens et les dynamiques de fertilisation croisée entre les fonctions de recherche / conception et celles de production, le tout au service de l'innovation.
- Le développement d'autres filières telles par exemple la filière agricole
- Le développement du principe de circularité, pour constituer des boucles vertueuses à l'échelle du territoire et « faire atterrir » le modèle de développement local.
- L'amélioration du positionnement touristique du territoire, pour en faire un pilier du « modèle économique » du territoire en valorisant ses atouts (patrimoine culturel riche, patrimoine naturel varié dont Fleuve et affluents, Forêt), et en diversifiant son offre d'hébergement et de restauration.
- L'accélération de la décarbonation des mobilités sur le territoire en agissant sur le besoin de déplacement, sur les modes de déplacements utilisés, et sur l'efficacité environnementale des véhicules utilisés.
- Le développement des activités sportives et culturelles
- L'amélioration du niveau de qualification des jeunes
- Le renforcement de l'offre de soins, et le développant de la télémédecine pour garantir un accès aux soins primaires dans les territoires confrontés au déclin de la démographie médicale.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 016-200071827-20221208-2022_12_224-DE

33077 Borded Live dex 12/2022 T. 05 57 57 80 00







<u>II – Les grands enjeux pour la stratégie du Contrat de développement et de transition</u>

Le précédent contrat avait défini quatre axes stratégiques :

- Axe 1 : Accompagner les mutations économiques et soutenir l'innovation
- Axe 2 : Construire une offre de services de proximité équilibrée à l'échelle du territoire
- Axe 3 : Poursuivre l'engagement du territoire en faveur de la transition énergétique et écologique
- Axe 4 : Développer l'attractivité et l'économie du tourisme sur le territoire

L'horizon stratégique général dessiné dans la précédente génération de contrat peut être globalement maintenu tel quel, sous réserve de quelques réaménagements. Il répondait en effet à des enjeux qui demeurent toujours aussi forts sur le territoire de projet.

Dans la continuité des engagements pris en 2019, les élus et les acteurs ont donc décidé de définir trois axes stratégiques plus englobants. Ces axes recomposent un nouvel ordre de priorités qui poursuit et amplifie les orientations du contrat précédent autour de trois thématiques : le développement économique, les transitions écologiques et énergétiques et la cohésion territoriale.

Le contrat de développement et de transitions devra notamment contribuer à la structuration et à la consolidation de nouvelles manières de travailler, de produire, de consommer, d'habiter et de se déplacer sur le territoire de projet, afin de concilier les exigences du développement, de l'attractivité et de l'environnement.

Ce pivot vers un modèle de développement plus soutenable, plus résilient et toujours plus soucieux de l'impact des activités humaines sur les conditions matérielles d'existence des collectifs humain requiert évidemment un effort majeur de planification. Ce dernier pourra prendre appui sur des structures d'ingénierie renforcées.

Le contrat devra répondre aux différents enjeux, tels que ceux liés à la fragilisation des petites centralités, aux spécialisations économiques du territoire, et aux transitions environnementales et énergétiques du territoire.

Voici des lignes directrices qui structureront pour les années à venir les interventions croisées de la région, des programmes européens et des acteurs locaux sur le territoire de projet.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 016-200071827-20221208-2022_12_224-DE

Hôtel de Régions é certifié exécutoire
14 rue François-de-Souridis
Réception par le préfet : 13/12/2022

CS 81383 Publication 13/12/2022 33077 Bordedux Cedex







III- Pour répondre à ces enjeux, des solutions construites avec les parties prenantes

En réponse à ces enjeux, 3 grands axes stratégiques ont ainsi pu être redéfinis dans la perspective du Contrat Régional de Développement et de Transition 2023-2025.

<u>Axe 1 : Contribuer à l'émergence d'un modèle de développement économique et territorial responsable, diversifié et solidaire</u>

Contexte de mise en œuvre :

Le modèle de développement du territoire se trouve aujourd'hui très largement assis sur la consommation, laquelle est pour partie « solvabilisée » par la dépense publique.

Ce système, né du vide laissé par la dislocation d'une partie des fonctions productives du pays, souffre de plusieurs fragilités : il expose notamment le territoire aux variations du cycle économique, tout en le liant à des chaînes d'interdépendances mondialisées qui 1) peuvent se rompre, 2) possèdent une empreinte carbone très élevée (notamment lorsqu'on intègre les émissions de gaz à effet de serre importées)

Les acteurs du territoire de projet entendent donc le compléter et le faire évoluer pour le rendre plus soutenable, plus divers et plus robuste, tout en limitant ses impacts sur l'environnement.

Trois sous axes de mise en œuvre ont été définis dans cet axe 1 :

- Sous axe 1 : Encourager l'accueil, la création, le maintien et le développement des entreprises sur le territoire en favorisant l'innovation et les dynamiques de fertilisation croisée, tout en veillant à la durabilité et à la soutenabilité des activités
- Sous axe 2 : Favoriser la réorganisation du système de développement local autour du principe de circularité
- Sous axe 3 : Conforter et développer l'attractivité touristique du territoire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 016-200071827-20221208-2022_12_224-DE

Hôtel de Régionsé certifié exécutoire

14 rue Fran**cols de Sourdis** CS 81383 Reception Sourdis 33077 Bordeautic Tedex 33077 Bordeautic Tedex







<u>Axe 2 : Renforcer les solidarités territoriales pour créer un équilibre durable entre les populations et les différentes composantes du territoire de projet</u>

Contexte de mise en œuvre :

Des mouvements souterrains travaillent l'espace et la population du territoire de projet. Générateurs de puissants effets de recomposition, ils se traduisent notamment par la fragilisation des petites centralités qui complètent l'armature du territoire par des déséquilibres croissants dans l'implantation et la répartition des services à la population ou encore par la hausse plus ou moins marquée de la vacance des logements et des commerces.

De nombreuses actions ont d'ores et déjà été entreprises pour tenter de contenir ces phénomènes : construction de maisons de services aux publics, construction de maisons de santé pluri-professionnelles, initiatives « Cœur de Ville » et « Petites Villes de Demain » coordonnées par l'Agence nationale de la cohésion des territoires, etc...

Ces interventions, quoique bienvenues, n'ont pas encore permis de renverser le cours des évolutions décrites un peu plus haut. Il y a donc lieu de poursuivre les efforts engagés pour conforter l'accessibilité des services à la population dans les territoires urbains ou ruraux où des déficits sont constatés et subis ainsi que pour conforter les fonctions de centralité des petites villes qui organisent l'espace du territoire de projet autour du pôle angoumois.

Deux sous axes de mise en œuvre ont été définis dans cet axe 2 :

- Sous axe 1 : Conforter les fonctions des petites centralités du territoire de projet
- Sous axe 2 : Renforcer l'accessibilité des services à la population au bénéfice des zones déficitaires, en milieu rural mais également en milieu urbain

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 016-200071827-20221208-2022_12_224-DE

Hôtel de Régions é certifié exécutoire

14 rue François-de-Sourdis
Réception par le préfet : 13/12/2022

CS 81383 Publication : 13/12/2022
T. 05 57 57 80 00







Axe 3 : Conforter et amplifier les contributions du territoire de projet aux efforts de transitions

Contexte de mise en œuvre :

L'effort en faveur des transitions irrigue de part en part la feuille de route Neo-Terra conçue par la région Nouvelle Aquitaine. Cette orientation générale répond de fait à une double nécessité.

Les manifestations déjà perceptibles du dérèglement climatique (transformation du régime des précipitations, multiplication de périodes de chaleur plus longues et plus intenses, tensions croissantes sur la ressource en eau) et la fragilisation croissante du vivant, imposent en effet de renforcer en même temps les politiques d'atténuation et les politiques d'adaptation.

Ces deux approches, loin de se contredire, se complètent et s'impliquent réciproquement : une partie non négligeable des solutions d'adaptation contribuent aussi à la réduction des émissions de GES. Par exemple, la rénovation thermique ou le développement de l'agroécologie vont être à la fois des mesures d'adaptation et d'atténuation.

Ces initiatives doivent préparer le territoire aux effets parfois difficilement prévisibles et non linéaires du changement climatique, en renforçant l'autonomie et la résilience de son système alimentaire, et en réduisant les situations de vulnérabilité énergétique. Elles doivent également favoriser le surgissement d'un nouveau rapport entre les milieux naturels et les collectifs humains vivant et travaillant sur le territoire.

Trois sous axes de mise en œuvre ont été définis dans cet axe 3 :

- Sous axe 1 : Conforter les politiques d'atténuation et d'adaptation en accompagnant les initiatives et les projets tendant à réduire les consommations d'énergie sur le territoire (logement, mobilités etc...)
- Sous axe 2 : Réduire l'empreinte matérielle des activités humaines et à protéger la biodiversité, en particulier les systèmes hydriques
- Sous axe 3 : Renforcer l'autonomie et la résilience des systèmes de production alimentaire sur le territoire de projet

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 016-200071827-20221208-2022_12_224-DE

Hôtel de Régionsé certifié exécutoire

14 rue François-de-Sourdis Reception par le préfet : 13/12/2022 CS 81383 33077 Bordeaux Cedex T. 05 57 57 80 00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_224-DE

Accusé certifié exécutoire

		Nouvelle- Aquitaine		EVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS LA ROCHEFOUCAULD PORTE DU PERIGORD			Grand Angoulème La Recifereadd La Recifereadd			Prévisionnel / priorisation des actions					
N°	AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	LOCALISATION	MATURE /AMORÇAGE	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€)	BP 2023	BP 2024	BP 2025	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES	Néo Terra
1		Sous axe 1.1 : Encourager l'accueil, la création, le maintien et le	Déploiement d'une Action collective de soutien à l'artisanat et au commerce de proximité	Grand Angoulême / Communauté de communes La Rochefoucauld Porte du Périgord	Territoire de contractualisation	Amorçage	х							Commerce - Artisanat - Développement local	
2		développement des entreprises sur le territoire en favorisant l'innovation et les dynamiques de fertilisation croisée, tout en	dessinée d'Angoulême : projet de la Halle 57, comme lieu d'accueil pérenne pour le festival et les activités culturelles	En cours de définition	Grand Angoulême	Chantier clé							Sujet inscrit au CPER. Dans l'attente des négociations relatives à la cession de la Halle 57 par la SNCF.	Industrie et filières	
3	AXE 1 : Axe : Contribuer à l'émergence	veillant à la durabilité et à la soutenabilité des activités	Développement du Lab Immersif Krysalide au sein de la Technopole Eurekatech.	Grand Angoulême	Grand Angoulême	Amorçage		200 000 €					Sujet inscrit au CPER.	Industrie et filières	
4	d'un modèle de développeme nt économique et territorial	Sous axe 1.2 : Favoriser la réorganisation du système de développement local autour du principe de circularité	Création d'un site dédié au réemploi, à la réutilisation, à la réparation et au reconditionnement au Gond-Pontouvre	Indivision Calitom / GA	Grand Angoulême	Mature		467 905 €		х			Candidature à l'Appel à projets Région-ADEME Réemploi- Réparation-Réutilisation 2022	Environnement	Ambition 7 : Tendre vers le « zéro déchet »
5	responsable, diversifié et solidaire		Valorisation et développement d'activités douces autour du Fleuve Charente	Grand Angoulême	Grand Angoulême	Chantier clé							Sujet inscrit au CPER.	Tourisme	
6		S	Création d'un Maison de Pays, vitrine des artisans du territoire, à Angoulême	En cours de définition	Territoire de contractualisation	Amorçage		Entre 720 000€ et 980 000 € selon scénario		x	x			Tourisme	
7		Sous axe 1.3 : Conforter et développer l'attractivité touristique du territoire	Création d'un Pôle touristique "Pierre et Préhistoire" sur le site de Rochebertier	Communauté de communes La Rochefoucauld Porte du Périgord	La Rochefoucauld Porte du Périgord	Mature	х	1 360 000 €		х	х		Participation régionale à définir selon la future nouvelle politique Tourisme	Tourisme	
8			Restauration de l'église classée Saint Gervais	Commune de Marsac	Grand Angoulême	Amorçage	x	310 000 €			x	x	Aide maximale à hauteur de 15 %	Culture - Patrimoine	
9			Restauration de l'église classée Saint Maurice	Commune de Montbron	La Rochefoucauld Porte du Périgord	Amorçage	х	564 000 €		х	х		Dossier de demande d'aide attendu fin 2022. Aide maximale à hauteur de 15 %	Culture - Patrimoine	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_224-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022

		t: 13/12/2022													
Publication :		Sous axe 2.1 : Conforter I	Dépollution et renaturation de la ZAC de la Tardoire à La Rochefoucauld es	Communauté de communes La Rochefoucauld Porte du Périgord	La Rochefoucauld Porte du Périgord	Chantier clé							Chiffrage attendu en 2023.	Revitalisation centres bourgs	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
11		fonctions des petites centralités du territoire o projet	"Projet Guy VII": Réhabilitation du site du Couvent des Carmes	Commune de La Rochefoucauld	La Rochefoucauld Porte du Périgord	Amorçage	х						Chiffrage attendu en 2023.	Revitalisation centres bourgs	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
12 Ren	AXE 2 :		Création de halles dans le centre-bourg de Montbron	Commune de Montbron	La Rochefoucauld Porte du Périgord	Amorçage	х				х		Chiffrage attendu en 2023.	Revitalisation centres bourgs	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
13 teri	lidarités ritoriales r créer un quilibre		Réhabilitation de l'ancienne école du Maine Gagnaud pour l'implantation de l'Ecole de la deuxième chance à Ruelle-sur- Touvre	Grand Angoulême	Grand Angoulême	Amorçage		826 952 €		х	x		Dans l'attente d'un chiffrage actualié d'ici début 2023	Emploi - Formation	
14 popules d	able entre les ulations et différentes	Sous axe 2.2 : Renforce		Commune de Brie	Grand Angoulême	Amorçage	х	600 000 €	120 000 €			х	Commune classée en zone d'intervention prioritaire par l'ARS (nouvelle cartographie 2022). Taux maximal de 20 %.	Santé - Silver économie	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
du t	nposantes territoire e projet		Adaptation de la salle de musiques actuelles La Nef aux nouveaux		Grand Angoulême	Amorçage		775 000 €	155 000 €				Sous réserve d'un arbitrage budgétaire en 2023. Taux maximal de 20 %.	Culture - Patrimoine	
16			Création d'un restaurant et point de services desservant l'itinéraire cyclable touristique de la FlowVélo	Commune de Chazelles	La Rochefoucauld Porte du Périgord	Mature	х	428 500 €	100 000 €					Services de proximité	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
17			Réhabilitation d'une ancienne maison pour l'accueil d'activités commerciales et artisanales	Commune de Saint- Adjutory	La Rochefoucauld Porte du Périgord	Mature	х	82 100 €	28 735 €	х			Sous réserve d'une confirmation des montants en 2023	Services de proximité	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
18	I	Sous axe 3.1 : Conforter politiques d'atténuation d'adaptation en accompagnant les initiatives et les projets tendant à réduire les consommations d'énerg sur le territoire	Contrat opérationnel des mobilités		Territoire de contractualisation	Chantier-clé								Transports - Mobilités	Ambition 4 : Développer les mobilités propres pour tous
19 amı	nforter et plifier les tributions	Sous axe 3.2 : Réduire l'empreinte matérielle de	Projet "Marthon village méllifère"	Commune de Marthon	La Rochefoucauld Porte du Périgord	Amorçage	х							Environnement	Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité
du t de p ef	du territoire de projet aux efforts de transitions 21 Sous axe 22 22 23 24 35 36 36 37 37 38 38 38 38 38 38 38 38 38 38 38 38 38	activités humaines et protéger la biodiversité, particulier les systèmes hydriques	Déploiement de citernes pour la récupérationdes eaux de pluie sur les bâtiments municipaux pour réemploi pour l'entretien des espaces publics.	Communauté de communes La Rochefoucauld Porte du Périgord	La Rochefoucauld Porte du Périgord	Amorçage	x						Chiffrage attendu en 2023.	Environnement	Ambition 9 : Préserver et protéger la ressource en eau
21		Sous axe 3.3 : Renforcer		En cours de définition	Territoire de contractualisation	Amorçage							Chiffrage attendu en 2023.	Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	Ambition 2 : Accélérer la transition agro-écologique
22		l'autonomie et la résilien des systèmes de producti alimentaire sur le territo	on Création d'un Marché d'Intérêt Local à Angoulême	En cours de définition	Territoire de contractualisation	Amorçage	х						Chiffrage attendu en 2023.	Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	Ambition 2 : Accélérer la transition agro-écologique
23		de projet	Création d'un pôle sur la rénovation bioclimatique et de l'agroécologie au sein de l'ancienne Tuilerie de Niollet à Garat	En cours de définition	Grand Angoulême	Amorçage	х	830 250 €						Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	Ambition 3 : Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises
			Chef de Projet Cohésion Territoriale	Grand Angoulême	Territoire de contractualisation			0,5 ETP	37 500 €	х	x	x	sur la période 2023-2025 (12 500 €/an maximum)		
		Ingénierie	Chargés de mission thématiques : Action collective de soutien à l'artisanat et au commerce de proximité / Circuits courts et autonomie alimentaire	Grand Angoulême / Communauté de communes La Rochefoucauld Porte du Périgord	Territoire de contractualisation			jusqu'à 2 ETP	150 000 €	x	x	х	sur la période 2023-2025 (25 000 €/ETP/an maximum)		
			Animation Volet Territorial des Fonds Européens	Communauté de communes La Rochefoucauld Porte du Périgord	Territoire de contractualisation			jusqu'à 1 ETP	30 000 €	х	х	х	sur la période 2023-2025 (10000 €/an maximum)		



té selon l'INSEE 2021 très peu dense Limite de départements hors Nouve

Limite de départements hors Nouvelle-Aquitaine 0 2,5